



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

OBJET

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Ventes » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de formation proposées par l'entreprise CréaLearn, et faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielles et les formations e-learning, correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning (ou Formations Ouvertes et A Distance - FOAD), accessibles depuis sa plateforme.

L'offre de services développée est conforme à la circulaire n° 2001/22 du 20 juillet 2001 de la Délégation Générale à l'Emploi et à la Formation Professionnelle relative aux formations ouvertes et à distance « FOAD » (e-learning).

Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de l'entreprise CréaLearn, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Disponibilité et opposabilité des CGV

Les CGV sont mises à la disposition du Client sur le site internet de l'entreprise CréaLearn (www.crealearn.fr).

Les CGV sont opposables au client qui reconnaît, en cochant la case prévue à cet effet, en avoir eu connaissance et les accepter avant de passer commande.

La validation de la commande par sa confirmation vaut adhésion par le Client au CGV en vigueur au jour de la commande, dont la conservation et la reproduction sont assurées par le vendeur professionnel conformément à l'article 1127-2 du Code de commerce.

Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe, le Client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le bon de commande signé (fax, transmission électronique, courrier).

Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par l'entreprise CréaLearn, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

Le fait que l'entreprise CréaLearn ne se prévale pas à un moment donnée de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement

L'entreprise CréaLearn se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre l'entreprise CréaLearn et le Client.

La version applicable la plus à jour est celle disponible sur le site www.crealearn.fr à la date de la commande.

Validation de la commande

Le vendeur se réserve le droit de refuser toute commande pour des motifs légitimes.

Modification des CGV

L'entreprise CréaLearn se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre l'entreprise CréaLearn et le Client. Une copie des nouvelles CGV est disponible sur le Site et peut être remise au Client à sa demande.

Clause des CGV

La nullité d'une clause des CGV n'entraîne pas la nullité des CGV.

L'inapplication temporaire d'une ou plusieurs clauses des CGV par le vendeur ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent à produire leurs effets.

Tarif

Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche de formation. Les tarifs sont également consultables sur le catalogue de formations de l'année en cours.

Les prix de vente sont indiqués en euros HT. Le montant total dû par le client est indiqué sur la page de confirmation de la commande.

L'inscription est effectuée au nom de la personne physique participant mais le Client de l'entreprise CréaLearn est l'entreprise ou l'institution contractant figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation.

Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité à titre d'indemnité, même si le participant ne s'est pas présenté.

Nos tarifs sont forfaitaires.

Règlement

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer :

- à réception de la facture pour les particuliers
- à réception de la facture pour les Sociétés commerciales et professions libérales
- à 30 jours pour l'État, les Collectivités territoriales, les établissements publics de santé & les entreprises publiques
- le règlement devra être effectué par virement ou par chèque à l'ordre de M. Angeletti Thibaut, gérant de la micro-entreprise CréaLearn.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de l'entreprise donnera lieu à l'application d'intérêts moratoires définis par la loi et les règlements en vigueur et à une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 40 €.

Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au Client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à l'entreprise au premier jour de la formation, l'entreprise CréaLearn se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

L'entreprise CréaLearn se réserve le droit :

- d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
- de suspendre l'accès à un module de formation e-learning, tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité ;
- de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Droit de rétractation pour les particuliers

En application de l'article L. 221-28 du code de la consommation (ancien C. consom., art. L. 121-21-8), le Client est informé du fait que le droit de rétractation ne peut être exercé pour certains contrats.

S'agissant de prestations de services, le délai de rétractation expire quatorze jours après le jour de la conclusion du contrat

Pour exercer le droit de rétractation, le Client devra notifier :

- son nom, son adresse géographique et, lorsqu'ils sont disponibles, son numéro de téléphone, son numéro de télécopieur et son adresse électronique ;
- ainsi que sa décision de rétractation du contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (LRAR, télécopie ou courrier électronique dès lors que ces coordonnées sont disponibles et de ce fait apparaissent)

Pour que le délai de rétractation de quatorze jours soit respecté, il suffit que le Client transmette sa communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration de ce délai.

Dans tous les cas, la charge de la preuve de cet exercice repose sur le client.

En cas de rétractation la part du Client dans le délai légal, l'entreprise CréaLearn rembourse tous les paiements reçus, y compris les éventuels frais de sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où l'entreprise CréaLearn a été informée de la décision de rétractation du contrat éventuel.

L'entreprise CréaLearn procéderait au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale. Avec l'accord exprès du client, un autre moyen peut être utilisé. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnerait pas de frais pour le Client.

Annulations/remplacements/reports pour les collectivités et entreprises

Formulées par écrit, les conditions d'annulation sont les suivantes

- L'annulation de formations présentielles donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation.

- Toute annulation reçue dans un délai inférieur à quinze jours avant le début de la formation emporte facturation d'un montant de 30 % HT du montant de la formation,
- Toute annulation reçue dans un délai de 10 jours inclus avant le début de la formation, emporte facturation d'un montant de 50 % HT du montant de la formation,
- Toute annulation reçue dans un délai inférieur à 3 jours avant le 1er jour de la formation emporte facturation de 100% du prix de la formation.

Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation.

Les annulations de formation e-Learning, même comprenant un présentiel, font l'objet d'une indemnité correspondant au coût de l'inscription à ladite formation.

Le dédit ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la formation professionnelle.

Pour les formations présentiels, les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant.

Pour les formations de e-Learning, les remplacements de participants sont admis à condition d'en informer l'entreprise sept jours à l'avance, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant. A défaut, une indemnité correspondant au coût de l'inscription à ladite formation sera due à l'entreprise CréaLearn.

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, l'entreprise CréaLearn se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à votre convenance, un avoir sera émis.

L'entreprise CréaLearn se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

Annulations/remplacements/reports hors délai de rétractation pour les particuliers

Hors le cas de la rétractation intervenant dans le délai légal, toute annulation intervenant après le délai de 14 jours emportera obligation pour le Client de payer à l'entreprise CréaLearn, 30 % du prix convenu.

Pour les formations présentiels, les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant.

Pour les formations de e-Learning, les remplacements de participants sont admis à condition d'en informer l'entreprise CréaLearn sept jours à l'avance, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant. A défaut, une indemnité correspondant au coût de l'inscription à ladite formation sera due à l'entreprise CréaLearn.

Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant pour des raisons pédagogiques, l'entreprise CréaLearn se réserve le droit d'annuler cette formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Les frais d'inscription préalablement réglés seront alors entièrement remboursés ou, à la convenance du Client, un avoir sera émis.

L'entreprise CréaLearn se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique du stage initial, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

En cas de commande d'un produit « e-learning », les conditions spécifiques d'accès aux modules, ainsi que leurs caractéristiques sont détaillées aux « CONDITIONS PARTICULIÈRES E-LEARNING », annexé aux présentes, communiqué, dans leurs dernières versions, sur le site Internet www.crealearn.fr

L'adhésion aux Conditions Particulières emporte adhésion aux présentes CGV.

Responsabilité - Indemnités

Le Client s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements au préjudice de l'entreprise. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré l'entreprise pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le Client et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que l'entreprise CréaLearn ne puisse être recherchée ou inquiétée.

En cas de responsabilité engagée de l'entreprise CréaLearn envers le Client, l'entreprise CréaLearn devra rembourser au Client le montant payé par le Client au titre de la prestation fournie, cette clause constituant le plafond de sa responsabilité.

L'entreprise CréaLearn spécifie dans ses programmes le niveau initial (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans les meilleures conditions. Il appartient au client de s'assurer que tout stagiaire inscrit à une formation interentreprises de l'entreprise CréaLearn satisfait bien les prérequis indiqués sur le programme de formation correspondant. L'entreprise CréaLearn ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

En aucun cas, la responsabilité de l'entreprise CréaLearn ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.

Dans tous les cas, la responsabilité de l'entreprise CréaLearn est exclue en cas de force majeure.

Confidentialité et propriété intellectuelle

Le Client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de l'entreprise CréaLearn que pour les fins stipulées à la commande.

L'entreprise CréaLearn détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale...) utilisés dans le cadre de la commande demeure sa propriété exclusive.

Le Client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la société ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de l'entreprise CréaLearn ou de ses ayants droits.

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Protection des Données Personnelles

Conformément à la réglementation européenne (RGPD) et française en vigueur, l'entreprise CréaLearn, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à traiter avec la plus grande attention les données à caractère personnel de ses clients.

L'entreprise CréaLearn respecte tout un ensemble de devoirs et octroie à ses clients tout un ensemble de droits relatifs à leurs données à caractère personnel.

Les engagements pris par l'entreprise CréaLearn sont énumérés dans le document Politique de Confidentialité et de protection des données à caractère personnel, annexé aux présentes CGV dont il constitue le prolongement et le complément, et accessible sur notre site internet à l'adresse suivante : www.crealearn.fr

Litiges et médiation pour les collectivités et entreprises

Réclamation préalable

En cas de différend relatif à une formation, le Client s'engage à s'adresser en premier lieu au service clientèle de l'entreprise CréaLearn au (numéro non surtaxé à partir d'une ligne fixe en France métropolitaine), du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h30 ou par courrier électronique (entreprise.crealearn@gmail.com) ou postal à CréaLearn – Thibaut Angeletti, 10 promenade de la seille – 57070 Metz.

En cas de litige, les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à un accord amiable.

Cette phase de tentative de résolution amiable constitue un préalable à toute action contentieuse

Tribunal compétent

À défaut d'accord amiable dans un délai de deux mois à compter de l'envoi de la première réclamation, par tout moyen permettant d'en déterminer la date, la Partie à l'initiative de la réclamation pourra saisir :

- Pour les Sociétés Commerciales, le Tribunal de commerce de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs et appel en garantie, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.
- Pour les professions libérales, personnes publiques, collectivités locales, Etat, le Tribunal du domicile du défendeur (article 42 du code de procédure civile) ou celui du lieu de la livraison effective de la chose ou de l'exécution de la prestation de service (article 46 du code de procédure civile).

Litiges et médiation pour les particuliers

En application de l'ordonnance n° 2015-1033 du 20 août 2015 relative au règlement extrajudiciaire des litiges de consommation entrée en vigueur au 1er janvier 2016, codifiée sous le titre 1er du livre IV intitulé « Médiation » du Code de la Consommation, tout client ayant la qualité de consommateur dispose du droit de recourir à la médiation pour régler par la voie amiable le litige l'opposant à un professionnel.

Réclamation préalable

En application des Articles R. 221-2 et suivants du code de la consommation ; tout client ayant la qualité de consommateur devra, en cas de litige, s'adresser en priorité au service clientèle de l'entreprise CréaLearn au 06 58 40 00 28 (numéro non surtaxé à partir d'une ligne fixe en France métropolitaine), du lundi au vendredi sauf jour férié ou chômé, de 9h00 à 12h et de 14h00 à 17h30, ou par courrier électronique (entreprise.crealearn@gmail.com) ou postal à CréaLearn, Thibaut Angeletti, 10 promenade de la seille 57070 Metz.

Demande de médiation

En cas d'échec de la demande de réclamation auprès du service consommateurs ou en l'absence de réponse de ce service dans un délai de deux mois, tout client ayant la qualité de consommateur peut soumettre le différend relatif au bon de commande ou aux présentes CGV l'opposant à un médiateur qui tentera, en toute indépendance et impartialité, de rapprocher les parties en vue d'aboutir à une solution amiable.

Les parties au contrat restent libres d'accepter ou de refuser le recours à la médiation ainsi que, en cas de recours à la médiation, d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

Tribunal compétent

À défaut d'accord amiable, le Client pourra saisir le tribunal pour tout litige relatif à l'existence, l'interprétation, la conclusion, l'exécution ou la rupture du contrat ainsi que sur tous les documents connexes à ce contrat.

Le tribunal compétent sera celui du lieu du domicile du défendeur (article 42 du code de procédure civile) ou celui du lieu de la livraison effective de la chose ou de l'exécution de la prestation de service (article 46 du code de procédure civile).

Droit applicable

Le présent contrat et les CGV le régissant sont soumis à la loi française.

CONDITIONS PARTICULIERES E-LEARNING

Objet du contrat

Les présentes conditions régissent l'accès et l'usage par les clients de la société CréaLearn pour l'exécution des prestations de e-learning énumérées à l'article « OBJET » des CGV, de façon non exhaustive.

L'adhésion aux Conditions Particulières emporte adhésion au CGV dont elles constituent l'Annexe.

Accès au service

Prérequis technique

Le client devra s'assurer préalablement, et durant toute l'utilisation du service, de la compatibilité permanente de son environnement technique avec la plate-forme employée par l'entreprise CréaLearn.

Il ne pourra pas se prévaloir, postérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au(x) module(s).

Accès au(x) module(s)

La personne physique inscrite par le client à la formation (le « bénéficiaire ») accède au module via un accès distant sur la plate-forme.

Après réception du bon de commande signé par le client et du règlement, l'entreprise CréaLearn transmet au bénéficiaire les identifiants (nom d'utilisateur et mot de passe) permettant l'accès à la plate-forme de formation avec « la traçabilité du travail effectué » (durées et horaires de connexion) et les notations conséquentes aux exercices proposés.

Si la formation est prise en charge en totalité ou en partie par un organisme collecteur, l'identifiant et le mot de passe seront adressés à l'utilisateur après réception, par la société de l'accord de prise en charge.

Modalités d'utilisation du service Droit d'usage personnel

Les identifiants livrés par voie électronique au bénéficiaire sont personnels et confidentiels et ne peuvent en aucun cas être cédés et/ou partagés avec une autre personne salariée ou non du client ou revendus, sauf à notifier expressément, avant la première connexion, le changement de bénéficiaire dans les conditions prévues à l'article « ANNULATION CHANGEMENT REPORT » des CGV.

En cas de perte de ses identifiants par le bénéficiaire, le client s'engage à informer l'entreprise CréaLearn sans délai. A défaut, le client répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des identifiants.

En cas de cession ou de partage constatés des identifiants, l'entreprise CréaLearn se réserve le droit de suspendre l'accès à la plate-forme, sans indemnité ni préavis.

Durée et garantie du service

Les accès à la formation commandée sont valables pour la durée spécifiée lors de la commande, et sont disponibles 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Il n'y a pas de limitation concernant la durée de chaque connexion, sauf panne éventuelle ou spécificités techniques du réseau internet.

Le client s'engage à informer l'entreprise CréaLearn dans un délai de 24h de tout dysfonctionnement technique.

Dysfonctionnement technique

L'entreprise CréaLearn s'engage à remédier à tout dysfonctionnement technique dans un délai de 48h ouvrées. Passé ce délai, l'entreprise CréaLearn prolongera la durée d'accès au module pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité

Néanmoins, l'entreprise CréaLearn ne saurait être tenue pour responsable des difficultés de connexion en cas de rupture de l'accès internet ou de rupture de la connexion notamment due :

- à un cas de force majeure ;
- à des coupures de courant ;
- à des interruptions liées aux prestataires, hébergeurs et fournisseurs d'accès.

Maintenance

L'entreprise CréaLearn se réserve la possibilité d'effectuer toute opération de maintenance sur son serveur et s'efforcera :

- De prévenir le Client au moins 24h à l'avance ;
- De limiter le temps d'interruption du service au strict minimum ;
- De proroger l'accès au module pour une durée correspondant à celle de l'interruption de service.

Le Client s'engage à ne pas réclamer d'indemnité à ce titre et déclare par ailleurs accepter tant les caractéristiques que les limites du service fourni par l'entreprise CréaLearn.

Non-conformité et anomalies

Par « non-conformité » on entend le défaut de concordance entre le ou les module(s) livré(s) et le bon de commande signé par le client.

Par « anomalie » on entend tout incident, blocage, dégradation des performances, panne, non-respect des fonctionnalités définies dans la documentation mise à la disposition du client et des utilisateurs sur le site internet empêchant l'utilisation normale de tout ou partie du ou des modules. L'entreprise CréaLearn ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des modules.

Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des modules livrés par rapport à la documentation précitée doit être formulée par écrit dans les 8 jours suivant la livraison des clés d'accès au(x) module(s). Il appartiendra au client de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformités constatées. Seule l'entreprise CréaLearn peut intervenir sur le(s) module(s). Le client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- les prérequis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de l'entreprise CréaLearn.
- les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par l'entreprise CréaLearn.
- les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations ou à des manipulations non-conformes à la documentation disponible sur le site internet.

Limite des responsabilités

Obligation de moyen

L'entreprise CréaLearn s'efforce d'assurer au mieux l'accès permanent à ses sites internet ainsi que l'exactitude et la mise à jour des informations disponibles sur ses sites mais n'est tenue que d'une obligation de moyens envers le client. La responsabilité de l'entreprise CréaLearn ne saurait être recherchée en cas de non-respect par le client de ses obligations contractuelles.

Le Client ou le Bénéficiaire, professionnels du droit ou non, sont seuls responsables tant du choix des modules achetés, que de l'usage et des interprétations qu'ils en font, des résultats qu'ils obtiennent, des conseils et actes qu'ils en déduisent et/ou émettent. En aucun cas le contenu des sites objets des présentes n'a vocation à remplacer ou se substituer à la consultation d'un Conseil.

Clause de limitation de la responsabilité

En tout état de cause le montant de sa garantie serait limité au montant des prestations facturées et réglées au titre de la commande identifiée et reconnue comme étant le fait générateur du préjudice allégué par le Client, et ceci conformément aux CGV.

Confidentialité et protection des données personnelles

Pour pouvoir suivre les formations dispensées par l'entreprise CréaLearn, il est nécessaire de s'identifier grâce aux identifiants de connexions fournis lors de l'inscription. Afin que le bénéficiaire n'ait pas à s'identifier à chaque page visitée, il est fait usage d'un « cookie », fichier enregistré sur sa machine le temps de sa visite sur le site. Ce fichier ne contient pas d'information nominative (seulement un identifiant de session) et est détruit dès la fermeture du navigateur. Aucun autre "cookie" n'est employé par l'entreprise CréaLearn.

Conformément à la réglementation européenne (RGPD) et française en vigueur, l'entreprise CréaLearn, en sa qualité de responsable de traitement, s'engage à traiter avec la plus grande attention les données à caractère personnel de ses clients.

L'entreprise CréaLearn respecte tout un ensemble de devoirs et octroie à ses clients tout un ensemble de droits relatifs à leurs données à caractère personnel.

Les engagements pris par l'entreprise CréaLearn sont énumérés dans le document Politique de Confidentialité et de protection des données à caractère personnel, annexé aux présentes CGV dont il constitue le prolongement et le complément, et accessible sur notre site internet à l'adresse suivante : www.crealearn.fr

Le Client pourra faire procéder, une fois par an, par un cabinet d'audit tenu au secret professionnel et agréé par les deux Parties, à l'examen de tout élément permettant de s'assurer de la bonne exécution des dispositions définies au présent article.

Cet audit aura lieu aux heures d'ouverture des bureaux de l'entreprise CréaLearn et sous réserve d'en avoir informé l'entreprise CréaLearn au moins un mois avant sa mise en œuvre, par lettre recommandée avec accusé de réception. Les frais d'audit seront à la charge du Client.

Cet audit pourra être effectué par un cabinet extérieur, pour autant que celui-ci n'exerce pas également lui-même une activité concurrente de celle de l'entreprise CréaLearn.

Litiges et médiation pour les collectivités et entreprises

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires.

À défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum de 2 mois, seront seuls compétents en cas de litige de toute nature ou de contestation relative à la formation ou l'exécution de la commande, les tribunaux de Paris.

Cette clause s'applique même en cas de référé, de demande incidente ou de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie, et quels que soient le mode et les modalités de paiement, sans que les clauses attributives de juridiction pouvant exister sur les documents des acheteurs puissent mettre obstacle à l'application de la présente clause.

Litiges et médiation pour les particuliers

En cas de différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de leurs accords, les parties rechercheront, avant toute action contentieuse, un accord amiable et se communiqueront à cet effet tous les éléments d'information nécessaires, et ceci dans les conditions telles que décrites au CGV sous la rubrique Litige et Médiation.

À défaut d'un règlement amiable du litige dans un délai maximum de 2 mois,

- le tribunal du domicile du défendeur
- ou celui du lieu de la livraison effective de la chose ou de l'exécution de la prestation de service

Dispensé d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés et au répertoire des métiers

Siège social : 10 promenade de la seille, 57070 Metz

SIREN : 832 836 936 - SIRET : 832 836 936 00019 - Code APE 8559B

www.crealearn.fr